

L'intention entrepreneuriale de l'universitaire : vers un consensus conceptuel de l'«academic entrepreneurship» à l'acadépreneuriat

Raouf JAZIRI

Chercheur APREIS www.apreis.org

Directeur du Centre Sectoriel de Formation aux Métiers du Tertiaire de Sousse

Avenue Ibn Khadoun 4003. BP 656. Sousse. Tel : +216 73 233 979. Fax : +216 73 231 830

e-mail : raouf.jaziri@uc.rnu.tn

Robert PATUREL

Professeur des Universités Françaises

Université de Bretagne Occidentale

Laboratoire ICI (Information, Coordination, Incitations)

e-mail : robert.paturel@unvi-brest.fr

Résumé:

Le travail se veut une occasion de faire le point sur les percées d'un concept émergent dénommé «acadépreneuriat» qui n'a pas suscité beaucoup d'intérêt des chercheurs en entrepreneuriat pour l'instant. En fait, nous essayons de mener une réflexion en vue de transposer une logique intrapreneuriale dans l'Université. Cette contribution s'articule autour de deux grands axes : l'inscription du phénomène entrepreneurial dans l'université et la prise en compte des comportements intrapreneuriaux des acteurs de cette organisation. Le premier pose le problème bidimensionnel de l'acadépreneuriat avec, notamment, les actions d'*intraprendre* (intraprise) et d'*extraprendre* (extraprise) dans les universités par des acadépreneurs supposés avisés. Le second cherche à mettre l'accent sur la dimension intrapreneuriale de l'acadépreneuriat en vue de distinguer ce dernier d'un concept voisin dans son acception anglo-saxonne, celui de «academic entrepreneurship» ou simplement «entrepreneuriat académique». Les aspects conceptuels et théoriques que nous aborderons constituent aussi une facette du travail proposé.

Mots-clés: academic entrepreneurship, acadépreneuriat, entrepreneuriat, intrapreneuriat, université.

Introduction

La recherche scientifique universitaire a connu un développement sans précédent durant les décennies de l'après deuxième guerre mondiale. Sa contribution est réputée phénoménale à la croissance économique des pays industriels développés, essentiellement les Etats Membres de l'OCDE (Henrekson et Rosenberg, 2000).

Récemment, depuis ces deux dernières décennies, un phénomène surprenant a commencé à avoir lieu, principalement aux Etats-Unis. Il s'agit de l'«academic entrepreneurship» ou entrepreneuriat académique (Slaughter et Leslie 1997). Ce terme générique est employé pour indiquer la manière selon laquelle les universitaires s'effacent de leur mission principale de production d'un savoir potentiellement utile pour la communauté, en favorisant l'action entrepreneuriale de ses membres. Conséquemment, les parties prenantes de l'université, notamment les chercheurs, optent pour une panoplie d'initiatives destinées à faciliter la commercialisation de cette connaissance qui, auparavant, était non marchande. De ce fait, ils participent désormais à la conception de nouveaux produits commercialisables, au brevetage de leurs inventions et mènent des actions de consulting au profit des entreprises (Stankiewicz, 1986).

De nos jours, l'entrepreneuriat académique connaît un engouement en Europe. Ceci nous paraît tout à fait normal étant donné la «scientification» récente de la technologie, les industries se basant de plus en plus sur des technologies de pointe réputées hautement instables telles que la biotechnologie, l'informatique et les télécommunications.

En outre, depuis le déploiement de la valorisation des résultats de la recherche scientifique développée dans les universités, un véritable partenariat université/industrie s'est développé. Les décideurs, dans beaucoup de pays développés, ont également érigé une infrastructure étendue en vue de faciliter la commercialisation de la recherche scientifique. Cependant, ce phénomène n'a pas évolué uniformément dans tous les pays de l'Europe.

Les Etats-Unis ont focalisé leur attention sur le phénomène de l'entrepreneuriat académique, surtout au sein des universités de la Silicon Valley et de Stanford (Henrekson et Rosenberg, 2000). Ces campus universitaires sont caractérisés par une culture entrepreneuriale forte, qui a engendré la création d'un grand nombre de petites entreprises. D'ores et déjà, les scientifiques jouent un rôle crucial en matière de développement et de croissance économique par la valeur ajoutée qu'ils créent et, par conséquent, au niveau de leur contribution dans le PIB.

Désormais, la science constitue un facteur clé de succès de la croissance économique et une base solide en vue d'exploiter de nouvelles technologies commercialisables. Les universités ont une contribution importante dans ce processus et sont des moteurs puissants de la croissance économique.

Au terme de ces considérations, il est désormais permis de définir avec plus de précision un nouveau concept qui restait en suspens et qui semble servir « d'apéritif » à de nombreuses investigations dans le domaine de l'entrepreneuriat. Ce concept d'« acadépreneuriat¹ » s'articule autour d'un souci permanent de transposer, au sein des universités, une logique entrepreneuriale dans ses dimensions intra et extrapreneuriale. Il se concrétise, selon le sens plus ou moins large qu'on lui attribue, soit par la valorisation économique de connaissances universitaires par la création d'activités nouvelles à l'extérieur de l'Université (spin-off universitaire par extraprise), soit par la conduite d'un projet à l'intérieur de l'université par des intrapreneurs (intraprise).

Cette contribution s'intéresse à la mise en exergue des prémices d'un cadre théorique et conceptuel de l'acadépreneuriat par l'analyse de la problématique de l'entrepreneuriat au sein de l'université (section 1). Dans un deuxième temps, nous mettons l'accent sur le concept d'« academic entrepreneurship » (section 2), pour ensuite élucider ses limites (section 3). Ceci paraît crucial pour le reste de l'analyse qui vise une délimitation du champ de l'« acadépreneuriat » et une analyse de la portée de ce concept relativement nouveau (section 4).

1. La question de l'entrepreneuriat au sein de l'université

Depuis longtemps, les universités se sont campées souvent à former des étudiants par rapport à un cursus et une discipline donnée. Elles n'ont pas cessé de renforcer et soutenir leur mission traditionnelle intellectuelle et sociale (Gregg, 1994). Néanmoins, ces dernières décennies, elles ne cessent d'investir tout particulièrement dans l'enseignement et la recherche en entrepreneuriat. De nombreux programmes en formation initiale et continue touchant l'entrepreneuriat, ont été lancés dans les universités. De nombreux projets² de création d'entreprises, encadrés par des enseignants-chercheurs, ont vu le jour. Toutefois, malgré cette nouvelle tendance, l'intérêt des chercheurs en matière d'entrepreneuriat pour

¹D'après notre revue de la littérature, il nous semble qu'uniquement deux auteurs aient utilisé expressément ce mot dans leurs réflexions : il s'agit de Camille CARRIER en 2004 et Robert PATUREL en 2005, 2006, 2007 et 2008. De même, la première définition de ce concept a été avancée en 2008 par JAZIRI et PATUREL. Toutefois, les thèses récentes de F. PIRNAY (2001), S. EMIN (2003) et F. BARES (2007) n'ont pas abordé le terme d'acadépreneuriat, bien qu'il soit au cœur de leur recherche.

² Un bon nombre de mémoires de fin d'études portent désormais sur des projets de création d'entreprises.

élucider le comportement des acteurs de cette « organisation complexe » (Gregg, 1994 ; Bréchet, 1998) n'est pas encore très important.

La prise de conscience de la nécessité impérieuse de l'entrepreneuriat au sein de l'université, si elle est réputée une condition nécessaire, n'en demeure pas moins insuffisante pour dynamiser l'innovation et la créativité au sein de cette organisation. D'ores et déjà, les universités sont devenues de plus en plus proactives, voire entrepreneuriales (Clark, 2000).

Dans le même ordre d'idées, Van Der Sijde (2008) considérait l'université comme un laboratoire pour l'entrepreneuriat ("*University as a laboratory for entrepreneurship*"). En sus, selon Verstraete (2000), l'université représente un véritable «réservoir» riche et varié d'entrepreneurs.

Dans cette perspective, il est légitime de définir avec plus de précision un concept émergent et qui peut servir de pierre angulaire à de nombreuses investigations ultérieures dans le domaine de l'entrepreneuriat, l'acadépreneuriat. Ce nouveau concept³ s'articule autour du souci majeur de déploiement de l'action entrepreneuriale dans les universités (Carrier, 2004 ; Paturel, 2005 ; 2006 ; 2007 ; Jaziri, 2007 ; Jaziri et Paturel 2008). Il se concrétise soit par la création d'activités nouvelles à l'extérieur de l'Université via l'émergence des spin-offs universitaires par extraprise (Pirnay, 2003; Emin, 2003; Bares, 2007), soit par la conduite d'un projet à l'intérieur de l'université par des intrapreneurs via des projets menés par intraprise (Champagne et Carrier 2004, Paturel 2006).

En se référant au contexte français, riche d'enseignements en la matière, l'intégration de la problématique entrepreneuriale dans l'Université se trouve renforcée, selon Verstraete (2000), par les facteurs suivants :

- selon Julien (2000), les études montrent que moins de 10% des entrepreneurs naissants ont recours à des programmes de formation orientés vers leurs besoins. Pourtant, le taux de survie après 3 ans des nouvelles entreprises dont les créateurs ont suivi une formation, est plus élevé que celui de la moyenne des nouvelles entreprises ;
- l'Université par l'intermédiaire de ses parties prenantes (étudiants, employés enseignants-chercheurs...) représente un véritable «réservoir» riche et varié d'entrepreneurs et d'intrapreneurs potentiels qui reste souvent inexploité. Dès lors, il est opportun non seulement de détecter le potentiel entrepreneurial et prendre les

³A notre connaissance et d'après notre revue de la littérature, il nous semble qu'uniquement deux auteurs francophones pionniers aient utilisé expressément ce terme dans leurs réflexions notamment: Camille CARRIER en 2004 et Robert PATUREL en 2005, 2006 et 2007. Cependant les thèses récentes soutenues en France de F. PIRNAY (2001), S. EMIN (2003) et F. BARES (2007) n'ont pas abordé d'une manière pure et simple le terme d'acadépreneuriat, bien qu'il soit au cœur de leur recherche.

mesures appropriées pour favoriser l'éclosion d'initiatives intrapreneuriales, mais également de montrer les structures qui s'offrent aux entrepreneurs potentiels au sein de l'Université pour développer leur projet ;

- un cadre législatif approprié pour le chercheur-créateur a été mis en place en France avec, notamment, la loi sur l'innovation⁴ et la recherche du 12 juillet 1999, ainsi que le décret n° 2000-893 du 13 septembre 2000 relatif aux conditions dans lesquelles les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent fournir des moyens de fonctionnement à des entreprises ou à des personnes physiques. Ces textes sont des signes forts des pouvoirs publics français pour favoriser les interactions entre l'Université et son environnement économique.

En somme, l'émergence d'une «université entrepreneuriale» a engendré une remise en cause de la mission universitaire traditionnelle et des attributions que doivent désormais jouer les universités dans le développement social et la croissance économique.

2. Emergence et développement du concept d' « Academic entrepreneurship »

2.1. Aperçu historique

Le concept de l'«Université entrepreneuriale» est apparu pour faire le point sur les percés de la transition et l'ancrage des missions de l'université, de l'enseignement et de la recherche à celle du développement économique (Etzkowitz et *al.*, 2000; Marginson et Considine, 2000; Slaughter et Leslie, 1997). Il est employé pour introduire une certaine rationalité économique dans la gestion des universités au lieu d'une rationalité souvent politique via l'introduction des mécanismes du marché dans le management des universités (Marginson et Considine, 2000 ; Ben Hamouda, 2008), ainsi que l'implication accrue des chercheurs dans le transfert technologique de l'université vers l'industrie (Slaughter et Leslie, 1997).

La majorité des chercheurs en entrepreneuriat issus du milieu universitaire s'accordent sur le fait que le modèle entrepreneurial au départ des universités trouve ses racines aux Etats-Unis, réputés berceau reconnu de l'entrepreneuriat universitaire ou académique.

Depuis les années 1970, certaines universités américaines prestigieuses telles que Harvard, Stanford et le MIT, ont développé des relations étroites avec l'industrie (Etzkowitz et *al.*, 2000) et se sont engagées à changer leurs politiques de pilotage en soutenant la

⁴ Cette loi a pour objectif de faciliter le rapprochement entre la recherche publique et les entreprises, et par la même, selon les propos du ministre Claude Allègre, « vise à transformer la science et la technologie en croissance et emplois ».

commercialisation de la recherche universitaire (Etzkowitz et Webster, 1998). D'après la revue de la littérature, il semble que le concept d'«université entrepreneuriale» a pris son ampleur à partir de la signature du Bayh-Dole⁵ Act ou «University and Small Business Patent Procedures Act» le 12/12/1980, qui a permis aux universités de breveter les inventions réalisées en milieu universitaire, même si les travaux de recherche ont été totalement financés par l'État (Etzkowitz et al., 2000). Par conséquent, ce cadre législatif américain engendra, aux dires de Etzkowitz et al. (2000), «la seconde révolution universitaire⁶» et força les universités à consentir tous les efforts en vue de commercialiser leur propriété intellectuelle (Cohen et al., 1998 ; Etzkowitz et al., 2000 ; OCDE, 2000).

De 1970 jusqu'à aujourd'hui, la culture entrepreneuriale amorcée dans les universités américaines semble s'être répandue dans de nombreux pays ou zones géographiques, notamment le Canada (Milot, 2005) et l'Europe (Jones-Evans, 1998).

Quelques auteurs européens ont mené des recherches pionnières sur l'entrepreneuriat académique, par exemple Dylan Jones-Evans qui a élaboré un rapport à la commission européenne (1998) intitulé "Universities, technology transfer and spin-off activities: academic entrepreneurship in different european regions". Ce rapport présente un examen minutieux du processus du transfert technologique des universités européennes vers l'industrie. Cette étude a été menée dans sept régions différentes de l'Europe notamment l'Irlande, le Suède, le Portugal, l'Irlande du Nord, les Pays de Galles, l'Espagne et la Finlande. L'accent a été mis sur cinq points distincts avec :

- les facteurs affectant le développement de l'entrepreneuriat académique dans les sept régions de la Communauté européenne ;
- les politiques et pratiques poursuivies par l'université envers les universitaires et le développement de l'esprit entrepreneurial, en insistant, en particulier, sur la liaison industrie-université ;
- l'identification des «bonnes pratiques institutionnelles» de l'université de chaque région, et l'analyse de leurs initiatives en matière de développement des liens plus étroits avec l'industrie ;
- l'analyse des profils des entrepreneurs (le type d'activités créées, l'influence des facteurs personnels et professionnels et de l'université, etc.) issus des universités des

⁵ Cette loi doit son nom aux deux sénateurs américains qui l'ont proposée, notamment le sénateur Bouleau Bayh de l'Indiana et Bob Dole du Kansas.

⁶ La première révolution universitaire a été l'introduction de la recherche dans la mission des universités (Jencks et Riesman, 1968).

différentes régions étudiées en vue de faire émerger une idée sur le degré d'implication des entrepreneurs dans le phénomène de l'entrepreneuriat académique ;

- l'élucidation des cas spécifiques des activités créées par les universitaires. Les activités de l'entrepreneuriat académique incluent les cas des contrats de recherche, les activités de consulting, de brevetage et d'enregistrement des inventions, aussi bien que la création des spin-offs par les membres de l'université (tableau1).

Academic Entrepreneurship Activities

<i>Activity</i>	<i>Description</i>
Large scale science projects	Obtaining large externally funded research projects, either through public grants or through industrial sources
Contracted research	Undertaking specific research projects within the university system for external organisations
Consulting	The sale of personal scientific or technological expertise to solve a specific problem
Patenting/licensing	The exploitation of patents or licenses by industry from research results
Spin off firms	The formation of a new firm or organisation to exploit the results of the university research
External teaching	Provision of short courses to non-university personnel/ students and external organisations
Sales	Commercial selling of products developed within the university
Testing	Provision of testing and calibration facilities to non university individuals and external organisations

Tableau 1: Academic Entrepreneurship Activities (Jones-Evans. D., 1998, p. 49).

2.2. Définitions et limites du concept d' « academic entrepreneurship »

Stankiewicz, en 1986, disait que « *l'entrepreneuriat est loin d'être une constellation de compétences ou d'aptitudes personnelles, mais plutôt c'est une culture, voire un mode de vie qui prospère chez certains groupes et quasiment absent chez d'autres. Certains membres de la communauté académique, particulièrement en Europe, font partie de la seconde catégorie. Il est dur de déployer ce phénomène sans pour autant transformer la monoculture académique par une autre pluraliste* » (traduction libre).

De ce fait, plusieurs définitions ont été avancées par différents auteurs (Stankiewicz, 1986 ; Bird et Allen, 1989 ; Chrisman, Hynes et *al.*, 1995 ; Slaughter et Leslie, 1997; Henrekson et Rosenberg, 2000 ; Franklin et *al.*, 2001 ; Rasmussen, 2004 ; Shane, 2004; Mendes., Kehoe, 2007; Van Der Sijde 2008), tout en utilisant des termes génériques à essences proches à l'instar de :

- “*Industry-university collaborations*” ;
- “*university-based venture funds*” ;
- “*university-based incubator firms*” ;
- “*start-up founding by academicians*” ;
- “*double appointments of faculty members in firms and academic departments*”.

Louis, Blumenthal, Gluck, et Stoto (1989) distinguent cinq activités de l'«academic entrepreneurship» qui sont les suivantes :

- 1) l'engagement dans la science à grande échelle (extérieurement placée) ;
- 2) le gain d'un revenu supplémentaire ;
- 3) le soutien de l'industrie pour financer la recherche à l'université ;
- 4) l'obtention de brevets ou la production de secrets commerciaux ;
- 5) la détention d'une part, sous forme d'apport en industrie, dans le capital social des entreprises fondées sur la base de la recherche issue des universitaires.

Bird et Allen (1989) ont focalisé leur définition de l'« academic entrepreneurship » sur les activités de consulting menées par les universitaires au profit des entreprises privées, ainsi que la création de nouvelles sociétés : “*consulting activity and involvement in new venture creation as entrepreneurial faculty behaviour*”.

Chrisman, Hynes et al. (1995:268) ont, de leur côté, défini l'“Academic entrepreneurship” d'une façon plus étroite en retenant:

“*the creation of new business ventures by university professors, technicians or students*”.

Shane (2004: 4) inclut dans l'“academic entrepreneurship”: “*a new company founded to exploit a piece of intellectual property created in an academic institution*”.

Il ressort de toutes ces définitions que l'entrepreneuriat académique se ramène à :

- la dimension extrapreneuriale et au mode de création d'entreprises par essaimage via la création des Spin-offs universitaires ainsi que de quelques activités de consulting, avec une marginalisation de la dimension intrapreneuriale ;
- l'entrepreneur-essaimé qui est souvent le chercheur, avec souvent une exclusion des autres membres de l'université (étudiants, employés, enseignants, administrateurs,..), ce qui paraît absurde et paradoxal par rapport à la définition de l'essaimage qui touche tous les membres de l'organisation essaimante ;

- la création ex-nihilo d'une nouvelle entité juridique indépendante, en négligeant la reprise d'entreprise, pourtant d'une grande actualité dans de nombreux pays.

Ces limites conceptuelles de l'«academic entrepreneurship» et l'absence d'une définition qui fait l'unanimité des chercheurs (Jaziri et Paturel 2008 b), ont incité quelques auteurs à avancer d'autres définitions de portée générale.

Rasmussen, en 2004, disait que: *“Obviously, entrepreneurship in universities can take many forms. However, the study of university spin-offs is only one form, and is by definition limited to new firm creation”*.

Selon Mendes et Kehoe (2007), *“Entrepreneurship in an academic context that emerged was ‘encouraging faculty, students, and administrators to work, act and think differently about opportunity recognition and identification of resources to pursue new ideas.’ Sample definitions offered by the administrators were:*

- *being innovative in the classroom ;*
- *applying problem solving and creativity to all academic disciplines ;*
- *being innovative in research; transferring intellectual capital into ideas and products that are either marketable or that can be applied in new settings ;*
- *managing careers entrepreneurially ;*
- *encouraging students, faculty, and administrators to work, act and think differently ;*
- *creating value (e.g., new ideas or products)”*.

Van Der Sijde (2008) définit d'une façon plus claire l'entrepreneuriat académique. Pour lui: *“Academic entrepreneurship is the creation of an environment for (active support of) knowledge exploitation, stimulation of entrepreneurial behaviour among all the members of and institutional structures in the academic community”*.

Il semble que, malgré la conscience de certains auteurs de la nuance et la polysémie qu'entache le concept de l'«academic entrepreneurship», un nouveau concept émerge dès lors, celui d'«acadépreneuriat» (Champagne et Carrier, 2004 ; Paturel, 2006 ; 2007 ; Jaziri et Paturel 2008 a, 2008 b) qui semble riche d'enseignement et qui peut servir de fondement à d'autres recherches et investigations sur le sujet.

3. L'«Acadépreneuriat» : vers un consensus conceptuel ?

Il convient de rappeler qu'une minorité de chercheurs considèrent les universités comme des organisations entrepreneuriales au moins dans certaines de leurs activités (Pirnay, 2001 ;

Emin, 2003 ; Bares, 2007), voire intrapreneuriales (Champagne & Carrier, 2004 ; Paturel, 2006 ; Jaziri, 2007 ; Jaziri et Paturel, 2008a ; 2008 b). Mais rares sont toutefois les travaux qui ont porté sur l'intrapreneuriat dans les organisations à but non lucratif (Allali 2003).

Champagne et Carrier (2004) stipulaient qu'un « nouvel intérêt semble également émerger depuis les deux dernières années : [avec] l'intrapreneuriat en contexte académique ». Ces auteurs ont posé la question suivante : nos universités ont-elles besoin d'intrapreneurs, que ce soit pour créer des instituts ou chaires de recherche, développer de nouveaux programmes et des approches pédagogiques innovatrices ? Champagne et Carrier (2004) ont proposé une piste de recherche dont l'objectif était d'inciter l'action des « acadépreneurs ».

Paturel (2006) affirmait qu'«un fonctionnaire de l'éducation nationale créant un institut de formation inexistant jusqu'ici dans la région où se trouve son université ou fondant un laboratoire de recherche utile pour le tissu économique local, se trouve sans ambiguïté dans une situation entrepreneuriale ».

D'après notre revue de la littérature, il semble qu'uniquement deux auteurs ont utilisé expressément le concept d'«*acadépreneuriat*» dans leurs réflexions. Il s'agit de Camille Carrier (2004) et Robert Paturel (2006, 2007, 2008). Cependant, les thèses récentes traitant du sujet de l'entrepreneuriat issu de l'université -notamment celles de Sandrine Emin (2003) et de Franck Bares (2007) mais aussi le travail doctoral de Fabrice Pirnay (2001)-, n'ont pas employé ce terme (Jaziri, 2007).

Dès lors, Jaziri et Paturel (2008a) définissent l'entrepreneuriat académique ou l'acadépreneuriat comme:

« le phénomène par lequel un membre de l'université (étudiant, employé, chercheur, enseignant) crée ou reprend une activité nouvelle ou existante dépendante administrativement ou financièrement de l'université sans pour autant quitter cette dernière (acte d'intraprise), ou crée ou reprend une organisation juridiquement indépendante de l'université tout en abandonnant (éventuellement temporairement) cette dernière (acte d'extraprise). Pour pouvoir employer le terme d'acadépreneur, outre un changement plus ou moins intense qui doit exister pour le porteur de projet universitaire (seul ou en équipe) sur les plans statutaire, fonction, métier, géographique ou organisationnel, ce dernier doit capter de la valeur nouvelle (en cas de création ex nihilo) ou existante (en cas de reprise) au sein de l'entité qu'il impulse ».

Cette définition de l'acadépreneuriat est riche d'enseignements et nous pouvons tirer les caractéristiques essentielles de l'acadépreneur.

4. Portée et délimitation du concept de l'acadépreneuriat

Il ressort de la définition de Jaziri et Paturel (2008) une série de caractéristiques de l'acadépreneur qui le différencie par rapport à l'entrepreneur et au dirigeant et qui se résume comme suit.

4.1. L'acadépreneur est un membre de l'université

Les acadépreneurs sont des membres -acteurs actifs- de l'université. Ils peuvent être :

- **étudiants**: au sens de Pirnay (2001), les étudiants peuvent créer ou reprendre des entreprises après avoir quitté l'université, sous la forme de spin-offs étudiants, en exploitant un projet de recherche ou le contenu d'un mémoire de fin d'études ;
- **employés**: ils peuvent quitter l'université à titre temporaire ou définitif en vue de créer ou reprendre une entreprise et, en cas d'échec, ils retrouvent leur poste initial du fait des caractéristiques de la politique d'essaimage de leur université d'origine;
- **chercheurs**: ce sont les membres des laboratoires et des unités de recherche fondamentale ou appliquée. Ils peuvent créer ou reprendre une entreprise en exploitant un brevet d'invention sous la forme de spin-offs universitaires (Pirnay 2001). De même, ils peuvent intraprendre au sein de l'université, sans pour autant la quitter, tout en menant des projets de recherche innovants mettant leur réputation en jeu (Paturel 2006, Jaziri et Paturel 2008).
- **enseignants** : ce sont des acteurs qui peuvent entreprendre en créant des spin-offs universitaires ou intraprendre en menant des projets de recherche ou en créant des activités nouvelles au sein de l'université (UFR, Institut...etc.). La reprise d'entreprises ou d'entités existantes n'est pas non plus à exclure pour eux.

4.2. L'acadépreneur entre dans les affaires avec une activité nouvelle ou existante dépendante de son université d'origine

Dans cette situation, l'acadépreneur est un membre de l'université qui exploite une activité dépendante juridiquement de son employeur (changement –mutation- géographique plus ou moins important selon la localisation de l'université d'accueil). En fait, cette activité doit être sous la tutelle administrative ou financière de l'université et, donc, l'acadépreneur ne quittera pas son organisation mère. L'acadépreneur, dans ce cas de figure, se trouve dans une situation d'*intraprise* ou d'intrapreneuriat académique.

L'activité exploitée peut être issue de divers types de projets que nous reprenons ci-dessous.

- Projet culturel, artistique ou événementiel : ce type d'intrapreneuriat s'illustre par l'organisation d'un spectacle artistique, d'un projet d'édition. Il peut également se concrétiser par la réalisation d'un événement : colloque, série de conférences, salon, exposition, concours, création d'un festival étudiant ou de journées thématiques.
- Projet technologique ou scientifique : ce type d'intrapreneuriat regroupe les projets mettant à l'avant-scène la technologie et les sciences.
- Projet d'économie sociale : le but premier des projets d'économie sociale est l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie des membres de l'organisation. Ces projets favorisent la mise en commun de divers types de ressources afin d'offrir des services ou des produits à des usagers déterminés.
- Projet communautaire : Ce type d'intrapreneuriat regroupe les projets où les valeurs humaines ont une importance prépondérante sur les valeurs économiques. Ces projets visent le soutien ou la prise en charge d'une communauté ou d'un groupe d'individus (étudiants, diplômés, enseignants arrivants, étrangers,...). L'offre de conseils (légaux, en management, en fiscalité, en études de marché...) par un bureau de consulting ou de services de santé à une « clientèle » qui en a besoin, est un des exemples de projets communautaires universitaires.
- Projet de travail autonome : L'intrapreneuriat touche également les étudiants qui offriront leurs services à des organisations en tant que travailleurs autonomes ou professionnels des domaines du savoir. Ces derniers sont caractérisés par une forte concurrence et nécessitent une préparation rigoureuse de la part de ceux qui y oeuvrent en vue d'un projet de préparation d'une carrière de travailleur autonome ou de soutien au développement d'un projet plus important.
- Projet de changement ou de développement dans une organisation particulière au sein de l'Université : il s'agit du développement et de la gestion de projet par des enseignants comme l'offre de nouveaux services (par exemple, création d'une unité de suivi du rendement externe⁷ de l'université, création d'un nouveau laboratoire ou d'une unité de recherche), le développement d'un nouveau produit (un nouveau

⁷ Le rendement externe de l'université mesure le taux d'insertion des diplômés de l'université dans le marché de l'emploi. Dans le contexte américain, le rendement externe peut être un critère de classement des universités et un référentiel de son «pouvoir d'attractivité».

diplôme), l'intégration d'un nouveau système d'information ou la création d'une nouvelle unité de formation et de recherche –UFR-.

- Projet lié à un regroupement étudiants : le projet de dynamisation de groupes d'étudiants (anciens élèves, associations d'étudiants suivant la même formation, etc.) peut être reconnu et soutenu grâce aux enseignants de l'université.

4.3. L'acadépreneur entre dans les affaires avec une activité nouvelle ou existante indépendante de son université d'origine.

L'acadépreneur est un membre de l'université qui peut créer ou reprendre une organisation juridiquement indépendante de son université d'affectation. En quittant l'université pour créer ou reprendre une entreprise, le porteur ne quitte pas la casquette d'acadépreneur, mais il demeure entrepreneur académique tant qu'il est titulaire de l'université. En fait, *ce n'est pas l'origine académique de l'idée qui fait l'acadépreneur, mais plutôt l'origine de la personne*. Dans ce cas de figure, nous retrouvons l'analyse de Fabrice Pirnay (2003) qui, dans sa thèse, a mis l'accent sur la valorisation de la recherche scientifique par la création d'entreprises (spin-offs universitaires). Les spin-offs universitaires au sens de notre analyse, figurent parmi les *facettes* de l'acadépreneur, dans la mesure où ils sont portés par des universitaires.

Dans cette perspective, est acadépreneur tout membre de l'université créant ou reprenant une organisation juridique indépendante de celle-ci, en exploitant ou non une idée d'origine académique. De ce fait, il est réputé acadépreneur parce qu'il est issu de l'université en faisant abstraction de l'origine de son idée. C'est l'origine de la personne qui fait prioritairement l'acadépreneur et non d'où vient son idée.

L'analyse de Pirnay (2003) peut servir de base pour expliquer le processus et l'évolution des spin-offs universitaires et pour cerner, au moins en partie, l'acadépreneur. Selon la définition de Jaziri et Paturel (2008a) les différentes facettes de l'acadépreneur se résument dans la figure1.

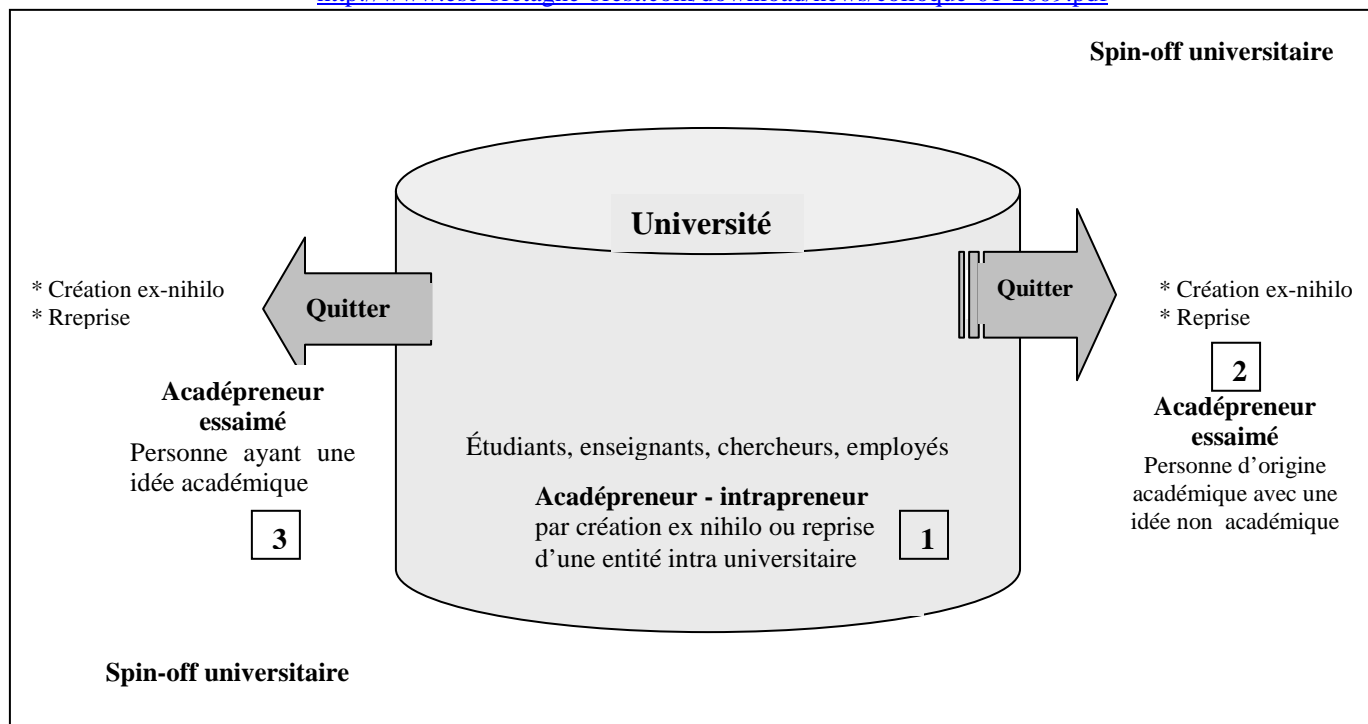


Figure1 : les différentes facettes de l'acadépreneuriat (Jaziri et Paturol 2008a)

4.4. L'acadépreneur capte obligatoirement de la valeur nouvelle ou existante :

Pour être considéré comme acadépreneur, le membre de l'Université doit capter de la valeur nouvelle ou existante. On comprend que, dans une nouvelle entité de formation ou de recherche créée dans une Université donnée (intrapreneuriat), la valeur soit le plus souvent nouvelle si elle correspond à un besoin jusqu'ici non satisfait. Mais elle peut, dans certains cas, être une nouvelle répartition d'une valeur déjà existante lorsqu'il s'agit d'une structure concurrente de celles déjà formées dans des Universités voisines. Le souci de la proximité de l'offre de formation pour les étudiants peut alors être la raison essentielle de cette création. Dans le cas d'un universitaire qui reprend une structure déjà existante, le terme acadépreneur ne pourra lui être attribué seulement si ce repreneur est d'une notoriété suffisante et apporte une nouveauté dans la liste des formations proposées ou une ou des spécialités jusqu'ici non investies dans le Laboratoire désormais dirigé. On ne peut donc pas qualifier d'entrepreneur académique ou d'acadépreneur, un directeur d'une organisation universitaire (institut, faculté, école, œuvre universitaire, etc.) qui la reprend (par nomination, élection puis nomination, etc.) sans pour autant apporter une valeur réellement nouvelle à l'environnement économique régional.

Si le membre de l'Université sort du cadre de son établissement pour se lancer dans les affaires, le même type de raisonnement peut être conduit selon qu'il crée ex nihilo son entreprise ou qu'il reprend une organisation. Dans ces deux pratiques de l'entrepreneuriat, l'universitaire peut capter de la valeur nouvelle (cas lors de l'exploitation de découvertes faites en Laboratoire et ayant une demande solvable) ou déjà existante (mais redistribuée avec la nouvelle entité ou avec un nouveau responsable d'une structure ancienne), et subit un changement souvent d'une grande intensité.

4.5. L'acadépreneur et le risque :

Ainsi, le cas *de la création d'un Institut de formation inexistant jusqu'ici dans la région où se trouve l'université* laisse penser qu'il n'y a aucune prise de risque par l'intrapreneur au sein de l'université par rapport à la définition classique qui considère l'entrepreneur comme celui qui engage ses fonds personnels et qui prend le risque de les perdre en totalité ou en partie en cas d'échec. En effet, le risque supporté par le fonctionnaire de l'université ne porte pas sur l'engagement de sa fortune personnelle, mais plutôt sur sa réputation ou sa notoriété, avec des conséquences néfastes pour le reste de sa carrière, s'il échoue. C'est donc surtout la nature du risque qui change, mais le risque existe bel et bien et reste une caractéristique de l'intrapreneuriat universitaire. Toutefois, toutes les autres caractéristiques de l'entrepreneur classique sont réunies pour l'entrepreneur d'une nouvelle organisation à but non lucratif dans ce cas.

Par contre, on aura compris que si le membre de l'université, quelle que soit sa fonction, fonde une entreprise hors son université d'origine, il se trouve dans la même situation que tout entrepreneur classique par rapport au risque financier. Seule la possibilité de retrouver son poste initial le caractérise en cas d'échec, mais l'expérience montre que le retour est psychologiquement loin d'être facile...

4.6. L'acadépreneur et le changement :

L'acadépreneur peut avoir à gérer un changement d'intensité plus ou moins forte selon qu'il doit manager la totalité ou simplement une partie des facteurs suivants de modification pour lui. Ainsi, sera-t-il dans une situation de grand changement s'il change :

- de statut en devenant chef d'entreprise au lieu de fonctionnaire (cas d'extraprise) ; dans le cas d'intrapreneuriat, le membre de l'université reste fonctionnaire, mais obtiendra une certaine autonomie dans la conduite de son projet, autonomie accordée par son Président d'Université et prévue dans les textes gérant l'Education Nationale ;
- de métier en délaissant son secteur d'intervention à l'Université pour se lancer dans un secteur d'activité nouveau : « *Ainsi, l'ingénieur salarié au sein d'une organisation de*

recherche qui se met à son compte afin d'appliquer les résultats de son activité de recherche dans une structure juridique nouvelle, subira un changement plus faible que le même ingénieur qui décide de monter un bar-tabac ou une épicerie dans un village qu'il connaît plus ou moins bien » (Paturel, Op. Cit. p. 6) ;

- de fonction en prenant des responsabilités de manager (cas de l'enseignant qui prend la direction d'un Institut de formation nouveau ou déjà existant, sans aucune expérience en la matière ou du membre de l'Université qui fonde son entreprise qu'il va diriger sans compétence a priori) ;
- de structure d'affectation (cas de l'enseignant ou chercheur qui demande sa mutation dans une autre université afin de prendre la direction d'une UFR ou d'un laboratoire de recherche qu'il va créer ou qui existait déjà avec, dans ce dernier cas, l'apport d'une valeur nouvelle dans une spécialité non présente jusqu'ici) ;
- de localisation (commune, département, région, etc.) avec tous les problèmes d'intégration organisationnelle et culturels qui vont se poser. On ne gère pas les individus et un réseau social de la même façon dans le Nord de la France et dans le Sud !

En fait, plus l'individu change juridiquement de statut pour lancer une nouvelle activité qui nécessite un savoir-faire différent de sa profession initiale, dans une nouvelle structure juridique indépendante de celle d'où il est issu, et éloignée de son lieu d'exercice habituel, plus le changement sera intense.

5. Conclusion

Notre travail ne prétend pas esquisser pour l'instant un modèle de l'entrepreneuriat académique ou de l'acadépreneuriat dans les universités, mais plutôt d'apporter une contribution à la réflexion menée durant ces dernières années.

En fait, nombreuses sont les questions qui demeurent sans réponse et qui serviront d'éléments explicatifs du phénomène de l'acadépreneuriat et de pistes de recherche pour les années à venir. Ainsi,

1. Peut-on bâtir un modèle d'acadépreneuriat transposable et actionnable dans toutes les universités ?
2. Quelles sont les caractéristiques du management intrapreneurial et extrapreneurial au sein des universités ?

3. Dans quelle mesure les acadépreneurs-intrapreneurs pourront résister aux contraintes qui leur sont imposées par la bureaucratie du secteur public ?

Bibliographie

Arroyo-Vazquez, M. & Van der Sijde, P.C. (2008) Entrepreneurship Encouragement and Business Development Support at Universities and science Parks: a Proposal for a New Conceptualization. *Industry & Higher Education*, 22 (1), 37 – 48.

Allali, B. (2003). *Vision des dirigeants et internationalisation des PME marocaines et canadiennes du secteur agro-alimentaire*, Thèse de doctorat en administration, Université de Montréal, école des HEC Montréal.

Bares F., Kuhn A., Fournier M. (2002), « *Eléments sur la politique publique de soutien à la création d'entreprises. Le cas de l'agglomération nancéienne* ». Contrat de recherche commandité par la C.U.G.N., GREFIGE, Université Nancy 2.

Bares F., Chelly A., Lévy-Tadjine T. (2004): « *La création et le développement d'opportunités: vers une relecture du rôle de l'accompagnement en entrepreneuriat* ». http://atlas.icn-nancy.fr/pedagogie/Supports/corp_professoral/bares_franck/META%20VERSION%20FINALE.pdf

Bares F. (2004), « *La mutation de l'accompagnement à la création d'entreprises: regards croisés d'une déclinaison locale de la politique nationale. L'émergence du réseau CREAlliance* ». CIFEPME, Montpellier 27-29 octobre.

Bares F., Cornolti C. (2005), « *Investigation des conditions de succès au démarrage de deux spin-offs universitaires à partir de la théorie des conventions* », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 4, n°1.

Bares F. (2007) : « *Contribution à la connaissance du processus entrepreneurial au départ de l'Université* ». Thèse es science de gestion. Université de Nancy 2.

Ben Hamouda S. (2008) : « *L'orientation marché des institutions publiques d'enseignement supérieur. Cas de l'enseignement supérieur de gestion en Tunisie* », Thèse es sciences de gestion. Université de Bretagne Occidentale. Direction : R. PATUREL.

Bréchet J-P (1998) « *Quel diagnostic pour une grande organisation complexe comme l'Université ?* », colloque de Toulon, « Total Quality Management for University », Septembre. <http://www.iae.univ-nantes.fr/recherch/jeurecherch2.html>

Bruyat C. (1993), « *Création d'entreprise: contributions épistémologiques et modélisation* ». Thèse de doctorat es sciences de gestion. Université Pierre Mendès France, Grenoble 2. Direction : R. PATUREL.

Carrier, C. (1991). « *Intrapreneurship et PME* », *Revue Internationale de Gestion*, Vol.16, No. 4, pp. 20-27.

Carrier, C. (1992). *L'intrapreneuriat dans la PME : une étude exploratoire du phénomène à partir des représentations des acteurs concernés*. Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Montpellier.

Carrier, C. (1993). *La littérature sur l'intrapreneurship: un discours polyphonique*, Cahiers de recherche 93-09 de l'Université du Québec à Trois-Rivières, GREPME.

Carrier, C. (1997). *De la créativité à l'intrapreneuriat*, Sainte-Foy, Collection PME et entrepreneuriat, Presses de l'Université du Québec.

Carrier, C. (2000). «L'Intrapreneuriat – A la recherche de complices innovants et entrepreneurs», in Verstraete, T. (dir.), *Histoire d'entreprendre – Les réalités de l'entrepreneuriat*, Caen : Éditions EMS, pp. 199- 210.

Champagne D., Carrier C. (2004): « Les études sur l'intrapreneuriat: objets d'intérêt et voies de recherche ». 7^{ème} CIFPME-27,28 et 29 Octobre, Montpellier.

Chrisman, J.J., Hynes T. et al. (1995). "Faculty entrepreneurship and economic development: the case of the University of Calgary." *Journal of business venturing*, 10(4): 267 – 281.

Clark, B. (1998): "*Creating Entrepreneurial Universities*". London: Pergamon Press,1998.

Clark, B. (2000) "*The Entrepreneurial University: New Foundations for Collegiality, Autonomy and Achievement*", the IMHE General Conference 2000, Paris, 11-13.September.

D'Amboise, G., Lalonde, C. (1980) « Le propriétaire-dirigeant failli: Les éléments d'un profil », *Revue PMO*. Vol. 1, n° 4, 1985.

Emin, S. (2003): « *L'intention de créer une entreprise des chercheurs publics: le cas français* ». Thèse doctorat es sciences, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2. <http://asso.nordnet.fr/adreg/> . Direction : R. PATUREL.

Emin, S. (2003): «*Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise*». Note de recherche 04-05. Publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. <http://idep:8000/dpd/reperes/default.htm>

Etzkowitz, H. (1996). "Conflicts of Interest and Commitment in Academic Science in the United States", *Minerva*, vol.. 34, pp. 259–77.

Etzkowitz, H. (1998). "The Norms of Entrepreneurial Science: Cognitive Effects of the New University–Industry Linkages", *Research Policy* 27(8): 823–33.

Etzkowitz, H. (2002). "Incubation of Incubators: Innovation as a Triple Helix of University–Industry–Government Networks", *Science and Public Policy* 29(2): 115–28.

Etzkowitz, H. (2003a). "Innovation in Innovation: the Triple Helix of University–Industry–Government Relations", *Social Science Information* 42(3): 293–337.

Etzkowitz, H. (2003b). "Research Groups as "Quasi-firms": the Invention of the Entrepreneurial University", *Research Policy* 32(1): 109–21.

Etzkowitz, H., Leydesdorff., L. (1996). "Emergence of a Triple Helix of University-Industry-Government Relations", *Science and Public Policy* 23: 279-286.

Etzkowitz, H., Webster., A. (1998). "Entrepreneurial Science: The Second Academic Revolution", dans H. ETZKOWITZ, A. WEBSTER & P. HEALEY (Dir.). *Capitalizing*

Knowledge. New Intersections of Industry and Academia, New York: State University of New York Press, pp.21-46.

Etzkowitz, H., Asplund, P. and Nordmann, N. (2000), "The University and Regional Renewal: Emergence of an Entrepreneurial Paradigm in the US and Sweden.." In Törnqvist, Gunnar and Sörlin, Sverker (eds.), *The Wealth of Knowledge. Universities in the New Economy*. City: Publisher, forthcoming.

Etzkowitz, H. Webster., A. et al. 2000. « The Future of University and the University of Future : Evolution of Ivory Tower to Entrepreneurial Paradigm », *Research Policy* 29, pp. 313-330.

Filion L.-J. (1997), « Le champ de l'entrepreneuriat: historique, évolution, tendances ». *Revue internationale PME*, 10, 2, 129-172.

Filion L.-J. (2000), «Typologies d'entrepreneurs. Est-ce vraiment utile ?». In « *Histoire d'entreprendre: les réalités de l'entrepreneuriat* ». Verstraete T. (dir.), Editions E.M.S, Management et Société.

Fortin, P. A., (1990) « Les entrepreneurs de demain ». *PME magazine de l'entrepreneurship au Québec*, mai, pp7.

George, G., Jain, S., Maltarich, M. (2005) "Academics or Entrepreneurs? Entrepreneurial Identity and Invention Disclosure Behavior of University Scientists". University of Wisconsin-Madison. Technology Transfer Society Conference, Kansas City

Gosselin, A. (1988). «La revitalisation et la transformation des organisations : un nouveau défi pour la GRH», *Revue Internationale de Gestion*, (Février), pp. 36-42.

Grigg, T. (1994) "Adopting an entrepreneurial approach in universities". *Journal of Engineering and Technology Management*. pp. 273-298

Henrekson, M., Rosenberg, N. (2000) "Incentives for Academic Entrepreneurship and Economic Performance: Sweden and the United States". Research program *The Role of Universities for National Competitiveness and Regional Development* coordinated by the Center for Business and Policy Studies (SNS) in Stockholm. March 8, 2000.

Jaziri, R. (2007). « *Peut-on parler de l'intrapreneuriat dans une organisation complexe comme l'université : vers l'acadépreneuriat* ». Actes du 4^{ème} Colloque International de Fiance (IFC). 15-16-17 mars 2007. Hammamet Sud. Tunisie.

Jaziri, R., Paturel, R. (2008 a) « *Peut-on être entrepreneur quand on est membre de l'université : vers une délimitation du concept de l'acadépreneuriat* ». Actes de la 1^{ère} conférence internationale sur « la culture entrepreneuriale et création d'entreprises : les pratiques et les méthodes pédagogiques de la formation en entrepreneuriat à l'université ». 27-30 mars 2008. Monastir.

Jaziri, R., Paturel, R. (2008 b) « *Analyse et développement de l'entrepreneuriat académique: Portée et délimitation du concept de l'acadépreneuriat* ». Actes du colloque international bCITEF « L'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur Francophone : Enjeux, actions concrètes, perspectives ». 20-22 novembre 2008. Saly Portudal, Sénégal.

Julien P.-A. (2000), « *L'entrepreneur au Québec, pour une révolution tranquille entrepreneuriale* ». 1980-2005, Les Editions de la Fondation de l'entrepreneurship, Québec.

Kirlinger, F. N. (1973), "*Foundation of behavioral reseach*". New York, Rinehart and Winstor.

Klofsten, M. and Jones-Evans, D. (1998), "*Academic Entrepreneurship in the European Context: A Comparative Study.*" the Babson Entrepreneurship Research Conference, Gent.

Lacetera, N. (2005) "*Multiple Missions and Academic Entrepreneurship*". Massachusetts Institute of Technology, December 17th, 2005.

Marion S., Philippart P., Verstraete T. (2000), « La valorisation de la recherche publique par la création d'entreprise », in « *Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat* », Verstraete T. (dir.), Editions E.M.S, Management et Société.

Mendes, A., Kehoe. C. (2007) "*Academic entrepreneurship: possibilities and pitfalls*". Academy for entrepreneurial leadership. University of illinois, urbana-champaign, working papers and research notes. November 2007. WPRN 2007-001

McGowan, P., Van der Sijde, P.C. & Kirby, D. (2008) The role of Universities in the entrepreneurship Industry: promoting the entrepreneurship agenda in HEI. *Industry & Higher Education*, 22 (1), 49 – 60.

Mudard. N (2000) : « Un retour aux sources ? ». Document de travail n°33 du LRII « *entrepreneur innovateur du troisième millénaire* ». Université de Littorale-Côte d'Opale.

Paturol R. (1997), « *Pratique du Management stratégique* ». La Gestion en Plus, Presses Universitaires de Grenoble, 150 pages.

Paturol R. (2005), « *Pistes de réflexion en vue de l'élaboration d'une grille de positionnement des pratiques de l'entrepreneuriat* », 4^{ème} Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat sur « *L'accompagnement en situation entrepreneuriale : pertinence et cohérence* », 24-25 novembre, 2005, Actes sur le site de l'AE, 23 pages.

Paturol R. (2006), « *Délimitation du champ de l'entrepreneuriat par ses caractéristiques, pratiques et paradigmes* », 1^{er} colloque International du Réseau Méditerranéen des Ecoles de Management, « *Le management dans l'Espace Méditerranéen : Modèles et Pratiques* », 9 et 10 juin 2006, Beyrouth, actes.

Paturol R. (2007), « *Grandeurs et servitudes de l'entrepreneuriat* », Editorial du n° spécial de la *Revue Internationale de Psychosociologie* consacré aux Représentations entrepreneuriales, Direction Robert PATUROL, Christophe SCHMITT et Christian BOURION, Volume XIII, n° 31, Hiver 2007, pages 27-43.

Pinchot, G. (1986). *Intraprendre*, Paris : Éditions d'Organisation.

Pirnay F. (2000 a), « *L'essaiage académique en Belgique : analyse de 106 entreprises issues de la recherche universitaire* », 5^{ème} Congrès international francophone sur la P.M.E, Lille.

Pirnay F. (2000 b), « *La valorisation économique des recherches universitaires par création d'entreprises (spin-offs) : définition et problématiques* », 9^{ème} Conférence internationale de management stratégique, A.I.M.S, Montpellier, Mai.

Pirnay, F. (2001) : « *La valorisation économique des résultats de recherche universitaire par création d'activités nouvelles (spin-offs universitaires) – Proposition d'un cadre procédural d'essaiage* », thèse es sciences de gestion, Université du Droit et de la Santé, Lille 2.

Rasmussen. R. (2004), "*The university spin-off process*". NCSB 2004 Conference 13th Nordic Conference on Small Business Research. May.

Robinson, M. (2001). «The ten commandments of intrapreneurs», *New Zealand Management*, Vol. 48, No. 11, pp.95-98.

Rosenberg, N. (1998), "Technological Change in Chemicals: The Role of University/Industry Relations." In Arora, A., Landau, R. and Rosenberg, Nathan (eds.), *Chemicals and Long-term Economic Growth*. New York: John Wiley and Sons.

Rosenberg, N. (1999), "American Universities as Endogenous Institutions", Mimeo. Department of Economics, Stanford University.

Rosenberg, N. (2000a), *Schumpeter and the Endogeneity of Technology: Some American Perspectives*. London: Routledge.

Rosenberg, N. (2000b), "America's University/Industry Interfaces, 1945–2000." In Törnqvist, Gunnar and Sörlin, Sverker (eds.), *The Wealth of Knowledge. Universities in the New Economy*. City: Publisher, forthcoming.

Rothblatt, Sheldon, Eliasson, Pär and Thörn, Kerstin (2000), "The Institutional Response to the Changing Role of Universities." In Törnqvist, Gunnar and Sörlin, Sverker (eds.), *The Wealth of Knowledge. Universities in the New Economy*. City: Publisher, forthcoming.

Slaughter, S. and Leslie, Larry L. (1997), *Academic Capitalism. Politics, Policies, and the Entrepreneurial University*. Baltimore: John Hopkins University Press.

Slaughter, S. and Rhoades, G., (1996): 'The emergence of a Competitiveness Research and Development Coalition and the Commercialization of Academic Science and Technology', *Science, Technology and Human Values*, 21, 3, 303-339.

Stankiewicz, Rikard (1986), *Academics and Entrepreneurs. Developing University–Industry Relations*. London: Frances Pinter.

Schmitt, C, Bayad, M, (2001) : « Université et entrepreneuriat ». ESM-IAE. Université de Metz. Mars.

Shane, S. (2004) "Academic entrepreneurship: University spinoffs and wealth creation". In *New horizons in entrepreneurship*, ed. S. Venkataraman. Cheltenham, United Kingdom: Edward Elgar Publishing, Inc.

Tabatoni P, Davis J, Barblan A. (2000) « *Strategic management and Universities' institutional development* », publication de la CRE, Genève, 36pages. ISSN : 1028-9291, juin.

Van der Sijde, P. (2008) Entrepreneurial University as Challenge: Scientists and commercialization. In Diensberg, C. and Fessas, Y. (eds.) *Developing practices and infrastructures for entrepreneurship education and training in Europe*. Rostock: Rostocker Arbeitspapier zu Wirtschaftsentwicklung und Human Resource Development, nr. 29. (ISSN 1430 – 0524).

Van der Sijde, P., McGowan, P. & Kirby, D. (2008) Guest editors' introduction to the special issue: The entrepreneurial spirit in higher education and academic entrepreneurship. *Industry & Higher Education*, 22 (1), 3 – 8.

Verstraete T. (1999), « *Entrepreneuriat; connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes* ». L'Harmattan, collection Economie et Innovation.

Verstraete. T (2000) : « *Les universités et l'entrepreneuriat* ». Document de travail de l'ADREG. Septembre. www.adreg.net

Verstraete T. (2001), « *Entrepreneuriat: modélisation du phénomène* ». *Revue de l'Entrepreneuriat*.

Actes du colloque international sur « l'entrepreneuriat à la recherche de l'intention : l'imagination au service de la gestion ». 29-30 janvier 2009. ESC Bretagne Brest.

<http://www.esc-bretagne-brest.com/download/news/colloque-01-2009.pdf>

Verstraete, T et ali. (2003) : « *La création d'entreprises par les chercheurs de la fonction publique : Exploration des dimensions appelées par la loi sur l'innovation n° 99-587 du 12 juillet 1999* ». http://asso.nordnet.fr/adreg/ADREG_Ressources.htm

Zucker, L., Darby, M. and Brewer, M. (1998), "Intellectual Human Capital and the Birth of US Biotechnology Enterprises." *American Economic Review*, 88(3), 290–306.